3 1761 04723434 9

NK
3049
B3L34

RÉFUTATION

DES

OBJECTIONS FAITES

CONTRE L'ANTIQUITÉ

DE

LA TAPISSERIE

DE BAYEUX,

A L'OCCASION DE L'ÉCRIT DE M. BOLTON-CORNEY,

Par Ed. Lambert,

Bibliothécaire de la ville, membre de la Société des Antiquaires de Normandie et de plusieurs autres sociétés savantes.

BAYEUX,

DE L'IMPRIMERIE DE C. GROULT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

— 1841. —

LIBRARY
DEC 1911
UNIVERSITY OF TORONTO

NK
3049
B3L34

RÉFUTATION

DES OBJECTIONS FAITES

Contre l'Antiquité

DE

LA TAPISSERIE DE BAYEUX.

La Tapisserie de Bayeux, représentant la conquête d'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, connue depuis plus d'un siècle par les dissertations de D. Bernard de Montfaucon et de Lancelot, a été depuis ce moment l'objet d'un grand nombre d'écrits, tant en France qu'en Angleterre. Ces deux savants l'avaient considérée comme un monument contemporain, et leur opinion avait été assez généralement admise; car on ne peut pas sérieusement invoquer le témoignage de Hume et de Lyttelton, qui regardaient la tapisserie comme un ouvrage de l'impératrice Mathilde. Ces derniers n'ont jamais vu l'original; ils n'ont pu par conséquent former leur opinion que sur des gravures d'une imperfection notoire : c'est assez dire combien leur jugement doit être suspect.

Il était réservé à notre époque et à un savant de notre pays de chercher à appuyer de son érudition une prétention émise avec tant de légèreté par des hommes qui n'avaient point étudié consciencieusement le monument. Aujourd'hui il semble que le mal est loin de diminuer depuis que M. l'abbé De la Rue a ouvert la brèche en publiant, en Angleterre d'abord et ensuite en France,

ses *Recherches sur la Tapisserie de Bayeux* (1). Quelques personnes ont saisi avidement cette circonstance pour faire de l'érudition à peu de frais en empruntant, souvent sans le citer, les arguments de cet abbé. Cependant il faut le dire, notre savant compatriote avait trouvé en Angleterre des hommes qui n'ont pas laissé sans réponse ses objections contre la Tapisserie. Messieurs Hudson Gurney et Thomas Amyot sont de ce nombre. L'artiste Stothard, dont l'autorité en pareille matière était d'autant plus imposante qu'il avait une grande connaissance des mœurs et des usages du moyen-âge, pensait aussi que la Tapisserie est du temps de la conquête.

En France, MM. Honoré Delauney et Frédéric Pluquet, de Bayeux, ont vigoureusement repoussé les attaques de l'abbé De la Rue ; leurs écrits, que l'on peut consulter, présentent d'excellentes raisons en faveur de l'âge de la Tapisserie (2).

Tout récemment un savant distingué de Poitiers, M. Lecointre-Dupont vient aussi d'apporter les réflexions judicieuses de son expérience contre les raisonnements consignés dans un petit écrit publié en Angleterre.

Nous regrettons que M. Achille Deville, correspondant de l'Institut, créateur et conservateur du musée d'antiquités de Rouen, qui partage aussi l'opinion de la contemporanéité du monument, ne puisse dans ce moment appuyer de son autorité les raisons qui militent en sa faveur ; mais il faut espérer que M. Deville publiera un jour ses propres réflexions.

Dans un moment où la ville de Bayeux, aidée des secours du Gouvernement et de ceux de M. le comte d'Houdetot, pair de France, vient de faire construire une galerie pour l'exposition permanente de ce précieux monument de notre nationalité normande, nous ne pouvons rester spectateurs tranquilles, lorsque

---

(1) Recherches sur la tapisserie de Bayeux, par M. l'abbé De la Rue. Caen, Mancel, 1825. 1 vol. in-4°. avec fig.

(2) *Origine de la Tapisserie de Bayeux, prouvée par elle-même*, par H. F. Delauney. Caen, Mancel, 1824, in-8° et à la suite de la traduction française des *Antiquités de Ducarel*, par M. Léchaudé d'Anisy.

Essai historique sur la ville de Bayeux, par Frédéric Pluquet. Caen, 1829, p. 80, in-8°.

l'on vient de nouveau remettre en question les arguments déjà repoussés et en produire quelques nouveaux qui sont encore plus malheureux. Nous devons donc, pour empêcher le scandale de se propager plus long-temps, essayer de mettre la vérité dans tout son jour.

La *Revue Anglo-Française*, éditée à Poitiers, a traduit et publié en 1840 l'écrit d'un antiquaire anglais, M. Bolton-Corney, intitulé : *Recherches et conjectures sur la Tapisserie de Bayeux*. Cet écrit publié en 1836, revu et corrigé en 1838, a été de nouveau traduit avec plus d'exactitude et de soin par l'un de nos amis et confrère M. Evrem. Pillet. Cette publicité doit nécessiter suffisamment les réponses que nous sommes obligés de faire.

Pour ne pas être dans la nécessité de revenir continuellement sur les différentes parties de notre sujet, nous donnerons une rapide indication de la nature du monument, afin de laisser le moins d'obscurité possible, et particulièrement pour éclairer les personnes qui ne connaissent pas l'original.

La Tapisserie n'est point, ainsi que son nom semblerait l'indiquer, un véritable ouvrage de tapisserie ; c'est une pièce de toile blanche à laquelle le temps a donné une teinte brune comme la toile de Hollande. Elle a 50 centimètres (1 pied 6 pouces 5 lignes 648) de hauteur sur une longueur de 70 mètres 34 centimètres (216 pieds 6 pouces 4 lignes). On voit par là que toutes les mesures qui ont été indiquées sont inexactes. On remarque dans le haut une addition de toile un peu moins belle, mais néanmoins ancienne, qui est jointe par une couture. Cette addition ne porte point de figures ; elle a 20 centimètres ; peut-être a-t-elle été ajoutée postérieurement pour faciliter son exposition ? On voit dans le tissage de cette partie des liserés bleus, des croix simples, doubles, triples au-devant d'une espèce d'autel, une échelle dont les montants sont terminés par une croix, un petit étendard rayé dont le bâton est surmonté d'une croix.

Les figures sont travaillées à l'aiguille avec des laines de différentes couleurs au nombre de huit, savoir : bleu foncé et léger, rouge, jaune, vert foncé et léger, noir et couleur isabelle. Le dessin des figures est rude et barbare, et il ne paraît pas que l'on ait accordé une très-grande attention à l'exactitude des couleurs des objets représentés. Les chevaux sont bleu, vert, rouge ou

jaune, mais cette circonstance peut provenir aussi du nombre très-limité de laines employées à ce travail. Seulement comme les ouvriers procédaient avec des teintes plates et uniformes et qu'ils ne pouvaient par conséquent avoir la ressource des clairs et des ombres, ils ont été obligés d'employer des laines de couleur différente pour trancher les unes sur les autres ou indiquer les parties éloignées ; ainsi un cheval vert aura les deux jambes opposées au spectateur de couleur rouge ; un cheval rouge aura les jambes opposées, travaillées en laine bleue, et ainsi de suite. La composition est toujours rendue avec une grande vérité d'expression. Les scènes réellement historiques n'occupent qu'une hauteur de 33 centimètres 5 millimètres (1 pied 0 pouce 4 lignes 504); le haut et le bas forment des bordures fantastiques qui contiennent des lions, des oiseaux, des chameaux, des minotaures, des dragons, des sphinx, quelques fables ésopiennes, des scènes de labourage et de chasse, etc.

Les figures sont couvertes par la laine posée à plat et reprise ensuite par des points de chaînettes, et les contours, les articulations et les plis sont arrêtés par une espèce de cordonnet. Cependant les visages, les mains et les jambes, lorsqu'elles sont nues, sont seulement terminés par un contours soit bleu, soit rouge, soit vert; souvent les traits du visage sont dessinés en jaune.

On voit par ce que nous venons de dire, que le monument de la conquête normande devrait plutôt se nommer *Broderie historique* que *Tapisserie*, mais nous acceptons la dénomination consacrée par le temps, et nous ne faisons cette remarque que pour mieux préciser la nature du monument.

Après cet exposé indispensable pour l'intelligence de notre monument, nous allons naturellement passer aux arguments de l'abbé De la Rue, devenu le chef de la secte des opposants ; nous nous occuperons ensuite de répondre à l'écrit de M. Bolton-Corney.

M. l'abbé De la Rue dit, dans ses Recherches sur la Tapisserie de Bayeux, qu'*il n'y a pas d'autorité qui puisse prévaloir contre la vérité*, nous adoptons cette maxime comme incontestable, et c'est avec elle que nous voulons repousser les raisonnements négatifs qu'il a fournis contre elle ; toutefois nous le ferons avec le plus de brièveté possible, afin de ne répondre qu'aux objections qu'il aura soulevées et qui méritent d'être réfutées.

La tradition qui attribue la tapisserie à Mathilde, femme du Conquérant, est selon nous une chose peu importante; nous ne voyons pas pourquoi on insiste tant pour la combattre; la question n'est pas sur ce terrain; que la tradition soit vraie ou supposée peu nous importe; la véritable question a poser est celle-ci : le monument est-il contemporain des événements qui y sont retracés? A-t-il été exécuté par des personnes bien informées? Porte-t-il en lui-même le cachet caractéristique de la seconde moitié du XIe. siècle? Si l'on répond affirmativement à ces trois propositions, que deviennent les arguments présentés par M. De la Rue et par ceux qui se sont portés ses imitateurs, sans avoir comme lui, les ressources d'une vaste et profonde érudition.

C'est précisément parce qu'il n'y a pas d'autorité qui puisse prévaloir contre la vérité que nous disons à nos adversaires, vous administrez des arguments négatifs tirés du testament de Guillaume, de celui de Mathilde, et par l'énumération que vous faites des ornements royaux en leur possession, vous dites la Tapisserie n'est pas indiquée. Mais s'ils avaient pu en disposer pendant leur vie, ou si elle ne leur a jamais appartenu, où voulez-vous trouver cette indication!

Vous dites si la Tapisserie eût existé dans le trésor de l'église cathédrale de Bayeux elle eût probablement été consumée dans l'incendie général qui dévora cette ville en l'année 1106, lors du siége de Henri Ier., roi d'Angleterre, qui prit d'assaut cette ville sur le duc Robert, son frère. On conçoit que des objets de valeur, des vases formés de métaux précieux, tels que le plateau d'argent trouvé en 1729, dans le parc de Risley, comté de Derby (1), aient excité la cupidité du soldat toujours avide de pillage, mais une simple toile avec quelques figures de laines! D'ailleurs maître Wace dit positivement que les richesses furent conduites dehors (2).

Tout le trésor ne fut pas entièrement pillé et dissipé, puisque Raoul L'Angevin, chanoine, qui a écrit les *us et coûtumes de*

---

(1) *An account of a large silver plate of antique Bassorelievo, Roman Workmanship, found id Derbyshire, by Wm. Stukeley.* Broch. in-4°. avec fig.

(2) Tote fut l'iglise destruite,
E la richesce fors conduite.

l'église de Bayeux en 1269 (1), dit que le casque surmonté d'une couronne dorée que le Conquérant avait posé et laissé sur l'autel le jour de la dédicace de l'église, en signe du don qu'il faisait de la forêt d'Elle, existait encore à cette époque. Tout n'avait donc pas encore été enlevé !

Comment se fait-il que jusqu'en 1476 (2) et postérieurement jusqu'aux guerres civiles du XVIe. siècle, non seulement le casque

---

(1) *Item in forestâ de Alâ.....*

Et est sciendum quod in dedicatione Ecclesiæ Baiocensis dedit eamdem forestam Ecclesiæ Baiocensi illustris rex Anglorum Guillelmus, ad usus canonicorum et episcopi, pro igne et maneriis eorum reædificandis et in signum donationis ipsius posuit cassidem æneam super majus altare Ecclesiæ cum coronâ deauratâ quæ adhuc custodiuntur in Ecclesiâ in testimonium prædictorum Ext. du cérémonial ms. de L'Angevin.

(2) *Item* le bacinet du duc Guillaume de cuivre dore. fol. 79.

Ensuivent pour le tiers chapitre les prétieux manteaux et riches chapes trouvez et gardez en triangle qui est assis en costé dextre du pulpitre dessous le crucifix.

Premierement ung mantel duquel, comme on dit, le duc Guillaume estoit vestu quand il espousa la ducesse, tout dor tirey, semey de croisettes et florions dor. Et le bort de bas est de orfray à ymages faict. Tout environ ennobly de fermailles dor esmaillies et de camahieux et aultres pierres précieuses. Et de présent y en a encore sept vingts. Et y a sexante dix places vuides où aultres fois avoient esté perlles, pierres et fermailles dor esmaillies. fol. 80.

Item. Ung aultre mantel duquel, comme len dit, la ducesse estoit vestue quand elle espousa le duc Guillaume, tout semey de petits ymages dor tire a orfrais pardevant. Et par tout le bort debas enrichis de fermailles dor esmaillies et de camahieux et aultres pierres précieuses, et de present en y a encore deux cens quatre vingts douze. Et y a deux cens quatre places vuides ausquelles aultres fois estoient pareilles pierres et fermailles dor esmaillies..... *Ibid.*

Item une tente tres longue et estroicte de telle a broderie de ymages et escripteaulx faisans représentation du conquest d'Angleterre, laquelle est tendue environ la nef de leglise le jour et par les Octaves des reliques. fol. 89.

Ext. de l'*Inventaire des joyaulx, capses et reliquaires, ornements, etc., appartenans à l'église N. D. de Baieux*, dressé en 1476, sous l'épiscopat de Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem.

ou *bacinet* du même prince, mais encore les manteaux que le duc et la duchesse portaient le jour de leurs noces aient subsisté dans le trésor de l'église de Bayeux ? Ceci est positif, vous ne pourriez répondre ; l'enlèvement n'a donc pas été aussi général que vous le dites !

Ces derniers objets ne sont pas indiqués non plus dans l'inventaire ordonné par Guillaume à son lit de mort, ni dans le testament de Mathilde, par une raison toute simple, c'est qu'ils ne leur appartenaient plus au moment de leur décès, puisqu'ils en avaient disposé pendant leur vie.

M. De la Rue dit (1) *la tapisserie est un ouvrage qui n'a jamais été fini ; on voit à son extrémité des figures simplement dessinées, ce sont des hommes à pied qui s'enfuient à toutes jambes.* Ce passage prouve d'une manière positive, comme nous le savions déjà parfaitement, que l'abbé De la Rue n'avait vu que très-rarement la Tapisserie, puisqu'il ose avancer un fait aussi matériellement faux. Les figures qu'il dit être simplement dessinées sont altérées et détériorées par l'effet du temps, de telle sorte qu'il ne reste que la trace des points d'aiguille et quelques légers fragments de la laine qui les garnissait dans l'origine. Cette partie est dans le plus mauvais état ; on voit qu'elle a été détruite par suite des événements et des vicissitudes auxquels un monument aussi fragile a dû être exposé depuis près de huit siècles (2).

M. De la Rue s'étonne du silence de R. Wace qui écrivant dans la deuxième moitié du XIIe. siècle, et traitant *ex professo* de la conquête, n'a pas mentionné la Tapisserie ; le savant abbé devait savoir mieux que personne combien les historiens et les poètes du moyen-âge sont sobres de pareils détails. Les objets d'arts ne sont presque jamais décrits par eux : cela est si vrai, que nous n'avons aucuns détails historiques sur le moment où s'opère le grand changement de l'architecture romane à l'architecture ogivale. Voilà cependant un changement important qui avait lieu

---

(1) Rech. sur la tapisserie de Bayeux, p. 16.

(2) Voyez à cet égard le savant et curieux *Rapport fait au conseil municipal de Bayeux* par M. Pezet, président du tribunal civil, au nom de la commisssion chargée de prendre des mesures pour la conservation de la Tapisserie de la reine Mathilde. Bayeux, 1838, in-8°., et dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont. 1840, 6e. vol., p. 62.

sous les yeux de tous, et personne n'a daigné nous en instruire.

Les connaissances que l'on a acquises à cet égard sont le résultat des observations, le fruit des comparaisons et des recherches des savants modernes. Qu'on juge après cela du reste !

Vous reconnaissez vous-même l'exactitude de la Tapisserie dans la description du vaisseau qu'avait fait construire Mathilde et que montait son mari (1), et vous dites ensuite qu'elle représente des faits dont Wace n'a point parlé, qui ont échappé aux historiens normands et anglo-normands et dont Lancelot et tous ceux qui ont écrit sur ce monument n'ont donné aucune explication. C'est précisément ce motif qui la rend plus importante pour l'histoire et qui lui donne un véritable caractère de contemporanéité. Les jongleries de Taillefer, rapportées par Geoffroy Gaimar, qui a écrit en vers français l'histoire des rois d'Angleterre jusqu'à Guillaume-le-Roux, reproduits par la tapisserie, prouvent une grande vérité dans les détails (2).

Pour la forme des caractères qui composent les inscriptions de la Tapisserie M. De la Rue dit qu'elle diffère beaucoup des lettres gravées sur le sceau du Conquérant. Dans son premier travail il n'avait pas cité l'épitaphe du tombeau de la reine Mathilde qui existe encore au milieu du chœur de l'ancienne abbaye de Ste.-Trinité de Caen, dont les lettres sont absolument identiques avec celles des inscriptions de la Tapisserie ; dans le second il l'a indiquée parce qu'elle lui avait été opposée par les savants anglais, mais avec la prétention qu'elle contient des lettres purement romaines et d'autres entièrement anglo-saxonnes. On conçoit difficilement une pareille aberration en présence des deux monuments. Il est d'une évidence frappante pour les personnes qui ont pu comparer que la similitude est complète entre les caractères de la Tapisserie et ceux de l'inscription tumulaire. La prétendue différence avec les lettres du sceau ne consiste que dans trois lettres, C, O, S, qui sont rendues avec des formes angulaires, et cela s'explique facilement de la part du graveur qui, ayant à tra-

---

(1) *Recherches sur la Tapisserie*, p. 21.

(2) *Chroniques anglo-normandes* par F. Michel, t. 1er., p. 8 ; *Recherches sur la Tapisserie*, p. 23. H. de Huntingdon, libr. 7, fol. 211. *Quidam verò nomine* Taillefer *diu antequàm coirent bellatores, ensibus jactatis ludens coram gente Anglorum, dum in eum omnes stuperent, quendam vexilliferum Anglorum interfecit.*

vailler sur un corps dur, préférait employer des lignes droites qui se prêtent mieux au maniement de l'outil que les lignes courbes. C'est aussi par ce motif que l'épitaphe de Mathilde contient quelques C carrés. La même raison n'existait pas pour un travail à l'aiguille. Aussi se hâte-t-il de dire qu'il n'y a pas entre les écritures des deux siècles une différence assez marquée pour former une objection qui mérite qu'on s'y arrête.

Mais pourquoi donc M. De la Rue n'a-t-il pas cité le sceau d'Edouard-le-Confesseur, prédécesseur du Conquérant, qui existe au Musée Britannique, qu'il connaissait bien, et dont une copie fidèle a été publiée depuis dans le *Trésor de numismatique et de glyptique* (1)? Là les prétendues lettres anglo-saxonnes n'existent pas, les caractères formés de lignes courbes sont rendus avec leur forme naturelle ; ceci prouve nettement que les lettres angulaires du sceau de Guillaume sont le résultat du caprice de l'artiste et rien autre chose.

Nous ajouterons que ce sceau d'Edouard est excessivement curieux pour l'étude de notre monument; les légendes parfaitement conservées sont d'une ressemblance parfaite avec celles de la tapisserie, et M. De la Rue n'aura pas voulu éveiller, par cette coïncidence frappante, l'attention du public sur ce point délicat de sa discussion.

Relativement au mot *Wadard* écrit au-dessus d'un cavalier qui tient une lance et un bouclier, vous dites que c'est tout simplement *une sentinelle préposée à la garde des effets de l'armée.* Pour nous nous y reconnaissons ce que nous pourrions appeler de nos jours un officier chargé du détail et de surveiller les fournisseurs de l'armée, un intendant militaire si l'on veut. Ses fonctions sont faciles à deviner par la position qu'il occupe au milieu des hommes qui portent et abattent des bestiaux ; le chef des bouchers est même descendu de son cheval pour lui parler, il est reconnaissable à la hache qu'il porte sur son épaule droite. La preuve que ce n'est pas une simple sentinelle, c'est qu'il est revêtu de la cotte de mailles et qu'il est à cheval comme les autres chevaliers. La désignation de son nom suffisait à des contemporains pour le faire reconnaître.

---

(1) *Sceaux des rois et des reines d'Angleterre.* Paris, 1835, in-folio, planche 1re., n°. 1.

M. De la Rue prétend à l'occasion de dix à douze fables d'Esope qui se trouvent représentées dans les bordures de la Tapisserie que ces fables n'ont pu être connues qu'après la première croisade en 1096 et que c'est sur des exemplaires rapportés de l'Orient que Henri Ier., duc de Normandie, fit une traduction au commencement du XIIe. siècle. Cette opinion est une erreur ; il existe dans la bibliothèque de Leyde, en Hollande, un manuscrit de fables Esopiennes qui offre *ad marginem*, des figures et des indications portant date de l'année 1026. Le manuscrit est nécessairement antérieur, mais la date portée dans la marge suffit pour établir qu'une collection de fables Esopiennes était connue avant l'époque qu'on veut leur assigner : d'ailleurs Henri Ier. n'est pas le premier traducteur des fables d'Esope, puisque Alfred formé par des instituteurs français (1), les avait traduites du grec en saxon dans le IXe. siècle. Marie de France en donna une traduction sur le manuscrit saxon d'Alfred.

Vous dites le monument ne peut être au plus que du XIIe. siècle ; c'était l'opinion de Hume, qui attribuait la Tapisserie à Mathilde, fille du roi Henri Ier., et dernier rejeton de la première famille des ducs de Normandie.

Mais pourquoi voulez-vous qu'il ne soit que du XIIe. siècle au plus, puisqu'il porte tous les caractères d'une époque antérieure ? De quelle importance peut être l'autorité de Hume en pareille matière ? Hume est sans doute un grand historien, mais quand il s'agit de juger de l'âge d'un monument ancien est-il un juge compétent ? Avait-il vu d'ailleurs le monument en original, l'avait-il étudié comme il convient pour prononcer en connaissance de cause ? Assurément non ; donc son autorité est sans valeur.

L'usage, dites-vous, d'exposer publiquement la tapisserie, pendant l'octave des Reliques, n'existait pas à Bayeux dans le XIIIe. siècle ; mais sur quoi votre prétention est-elle fondée ? C'est probablement parceque le Recueil des Coutumes et des Statuts de l'église (2) n'en parle pas ; ce silence s'explique aisément, la tapisserie n'était pas un objet religieux, elle ne servait pas à la célé-

---

(1) *Per Gallicanos Doctores, omnibus litteris apprimè instructus erat.* Ingulf. p. 912.

(2) *Brevis tractatus de consuetudinibus et statutis ecclesiæ Baioc.* Per Rad. andegavinum, an 1269, ms. in-4°.

bration du culte, ce n'était qu'un objet de pur ornement dont la décoration même, il faut l'avouer, n'était pas une chose très-convenable pour une cathédrale puisqu'il ne s'agit que d'exploits guerriers, depuis les prétentions de Guillaume au trône d'Angleterre jusqu'à la défaite des Saxons.

Dans l'exposition de la réponse que fait l'abbé De la Rue pour réfuter MM. Gurnet, Amyot et Stothard, on voit clairement qu'il connaissait peu la Tapisserie; il l'avait rarement vue en original, et toutes ses objections ont été faites sur les mauvaises copies qui circulaient avant celles publiées par la Société des Antiquaires de Londres (1).

M. De la Rue vante continuellement l'inventaire de 1369, et cet inventaire n'est connu que par la mention qui en est faite dans celui de 1476 (2). Voici comment on le trouve indiqué dans ce dernier, au folio 72 v°.

INVENTAIRE DES JOYAULX RELIQUES ET RELIQUAIRES DE L'EGLISE. FAIT L'AN MIL TROIS CENS SEXANTE NEUF. ET ESCRIPT EN LA FIN DU LIURE DES EVAGLES COUVERT D'ARGENT DORÉ.

M. De la Rue n'a pu voir ce livre, puisqu'il est disparu de la bibliothèque du Chapitre depuis longues années. La richesse de sa couverture indique assez le motif de sa disparition.

Mais il est un autre chapitre bien plus extraordinaire, c'est celui où après avoir parlé de la cathédrale qui fut brûlée en 1106, par Henri Ier, neveu d'Odon, qu'on dit restaurée par lui dans les années suivantes, on prétend qu'elle fut de nouveau brûlée en 1160, sous l'épiscopat de Philippe de Harcourt (3). Ce dernier incendie est inconnu dans les fastes de notre histoire locale; on peut consulter à cet égard les ouvrages de Hermant et de Beziers (4). C'est bien effectivement l'évêque Philippe de Harcourt qui travailla avec activité à réparer les désastres causés par un incendie, mais l'incendie de 1106. Les premiers travaux n'avaient pas été entrepris avec beaucoup d'ardeur, si même il y en eut de faits par son prédécesseur, Richard III, fils naturel de Robert,

(1) Recherches sur la Tapiss. de Bay., p. 43.

(2) Id., p. 48.

(3) Id., p. 51. M. Auguste Le Prevost place la prise de Bayeux avant le mois d'Août 1105.

(4) Hist. du dioc. de Bayeux, p. 173. Hist. som. de Bay., p. 40.

comte de Glocester, celui-là même qui, d'après l'historien du diocèse, aurait détruit la ville et la cathédrale de Bayeux, par ordre de Henri Ier., roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui commandait en personne. Robert du Mont dans son *Appendix* à la chronique de Sigebert (1) dit, sous l'année 1161 : *Ecclesiâ Baiocensi igne combustâ, Philippus episcopus in ejus restauratione iterùm viriliter laborat.* L'adverbe *iterùm* ne peut se rapporter évidemment qu'à la reprise des travaux, et non pas à un second incendie. Les travaux de rétablissement avaient été si peu considérables sous Richard III, qu'il donna au chapitre de Bayeux l'église et la cure d'Isigny, en l'année 1138, *comme une espèce de compensation des grands maux que son père lui avait causés* (2). L'épiscopat de ce Richard ne fut d'ailleurs que d'environ huit ans, ainsi d'aussi grands désastres ne peuvent se réparer aussi promptement.

Le livre noir de la cathédrale que nous avons consulté, contient une bulle du pape Innocent III, de l'an 1210, sous l'épiscopat de Robert des Ablèges qui prouve que la cathédrale n'était pas encore terminée à cette époque (3).

Ainsi les documents que nous venons de consulter indiquent bien qu'il s'agissait de réparer les désastres de 1106, et non pas ceux d'un incendie de 1160 qui est inconnu dans l'histoire. C'est cependant cette dernière date que M. Bolton-Corney a choisie !

Nous sommes d'accord avec M. De la Rue lorsqu'il voit dans une des scènes de la Tapisserie la promesse faite à Harold d'une fille de Guillaume. Cette circonstance est exprimée par un clerc, un secrétaire qu'on lui envoie pour lui annoncer l'alliance qu'on vient d'arrêter pour elle. Il touche de l'extrémité des doigts de la main droite la joue gauche de la jeune princesse ; c'était probablement le cérémonial usité en pareille occasion. Cette fille du Conquérant est nommée diversement par les auteurs, les uns l'appellent *Adelidis*, d'autres *Agatha*, *Ela;* mais le nécrologe de Bayeux

(1) Rob. de Monte, in append., Ier. vol. de la collection de Pistorius, p. 641.

(2) Hermant, Hist. du diocèse de Bayeux, p. 169.

(3) *Ad fabricam Ecclesiæ Baiocensis quæ magnas expensas exegit*, Ex. cart. eccl. Baioc., fol. 9 verso.

 aelis, ele sermone saxonico Aelfgiva

indique *Aelis*, qui probablement est le même nom qu'*Adèle*. Nous reconnaissons ce nom dans celui écrit *Ælfgiva* sur la Tapisserie. Cette princesse fut enterrée dans la cathédrale de Bayeux, où l'on célébrait l'anniversaire de sa mort le 10 Décembre de chaque année.

On conçoit parfaitement le laconisme de l'inscription qu'on n'a pas voulu rendre plus explicite : *Ubi unus clericus et Ælfgiva*. C'était assez pour la vérité historique, sans compromettre la position de cette princesse envers laquelle on devait garder des ménagements.

Quand même il serait vrai que le mot *Wadard*, en lui faisant subir les altérations proposées par M. De la Rue, signifierait *vigila custos*, garde ou sentinelle, en saxon et anglo-saxon, qu'est-ce que cela prouverait? Que le nom aurait une signification étymologique; mais la plupart de nos noms propres actuels ne sont-ils pas dans le même cas; n'ont-ils pas une signification d'origine, sans pour cela désigner les fonctions que nous exerçons?

M. De la Rue nous apprend lui-même que Vitalis, l'un des personnages de la Tapisserie, paraît avoir été un vassal de l'évêque Odon, et qu'il figure comme témoin, dans une charte de cet évêque pour l'agrandissement de son palais, en 1092, mais sans aucune attribution de titre (1). Cette circonstance n'est-elle pas favorable à l'opinion de ceux qui pensent que la Tapisserie aurait été faite par l'ordre d'Odon, puisqu'il y a fait figurer des officiers de sa maison!

Les lions qui se trouvent un si grand nombre de fois dans les bordures de la Tapisserie ne peuvent-ils pas déjà être considérés comme des emblêmes de force et de puissance, empruntés aux paroles de l'Ecriture? Le lion de la tribu de Juda figurait sur le tombeau d'un fils de Richard Ier., duc de Normandie, inhumé dans l'abbaye de Fécamp. Sur un des chapiteaux de l'église St.-Gervais de Falaise on voit des lions; de même sur le chapiteau d'une des colonnes de l'apside de l'abbaye de Ste.-Trinité de Caen, dédiée en 1066, on voit deux lions, supportant sur leur tête un cadre qui entoure le buste d'une femme, qui d'après l'opinion de M. De la Rue, lui-même, représente la reine Mathilde, fondatrice de

(1) *Cartul. eccl. Baioc.* Recherches sur la Tapiss., p. 57 et 58.

ce monastère (1). Dans la partie ancienne de la nef de la cathédrale de Bayeux, on voit un lion qui paraît y être placé comme un symbole de la puissance normande, et ce symbole est d'autant plus frappant pour nous qu'il est devenu le type du sceau municipal de cette ville (2). Les lions étaient si bien considérés comme l'emblème de la Normandie que la chambre des comptes de cette province, faisant exécuter, en 1583, un fort joli jeton pour servir aux opérations de calcul, y a fait graver les deux lions passant et marchant à gauche. Ainsi ce ne doit être que par l'ignorance et l'inhabilité des artistes que les lions sont devenus des léopards.

Wace décrit le costume de l'évêque Odon pendant le combat et cette description, selon l'abbé De la Rue, n'est pas conforme à la Tapisserie ; mais cette différence n'est-elle pas à l'avantage du monument ? Wace n'est pas contemporain, les faits peuvent avoir été altérés dans son récit ; d'ailleurs l'histoire du moyen-âge est pleine de ces contradictions, et l'on ne peut raisonnablement tirer avantage de pareils faits.

M. De la Rue termine ses observations en disant : « La Tapis-
» serie n'offre aucun caractère intrinsèque ni extrinsèque qui
» appartienne exclusivement à l'XIe. siècle ; il ne lui manque, au
» contraire, aucun de ceux qui appartiennent au XIIe., elle doit
» donc avoir été fabriquée dans ce dernier siècle. C'était l'opinion
» de Hume, de lord Lyttelton et de Strutt ; nous la suivons, et
» nous pensons avec les deux premiers que le monument doit être
» attribué à l'impératrice Mathilde (3). »

Nous avons combattu dans cet écrit les raisons de notre adversaire par des citations empruntées principalement aux archives locales et par l'inspection du monument qui porte en lui-même le caractère évident de la seconde moitié du XIe. siècle. Nous nous

---

(1) Voyez la figure dans la traduction de Ducarel, par M. Lechaudey d'Anisy, pl. XIX, fig. 56.

(2) Mém. des Antiq. de Norm., t. X, p. 647 et atlas, pl. IV. La ville de Bayeux porte pour armes, *de gueules à un lion passant d'or accompagné en chef des lettres* B *et* X, d'après l'armorial général de France, tenu par D'Hozier ; cependant dans la pratique et particulièrement depuis le XVIIIe. siècle, ce lion est devenu léopardé et on lui a retourné la tête.

(3) *Recherches sur la Tap. de Bay.*, p. 92.

contenterons de faire remarquer que les trois savants dont on invoque ici le témoignage n'ont jamais vu l'original, que c'est sur des copies au simple trait faites sur une petite échelle, défectueuses au plus haut degré, que leur opinion a été conçue, et encore faut-il dire que Strutt consacre seulement dix lignes à l'examen de cette question (1). Quant à l'impératrice Mathilde à qui on en veut faire honneur, nous ne pensons pas qu'aucune personne un peu au courant de l'histoire de notre province puisse jamais soutenir une pareille proposition. Qu'on examine sérieusement si la vie agitée de cette femme, traversée continuellement par des intrigues politiques, eût pu lui permettre d'entreprendre un pareil labeur ; pour nous nous ne le pensons pas.

Après avoir exposé et repoussé, le plus succinctement qu'il nous a été possible, les arguments négatifs de l'abbé De la Rue, nous devons actuellement passer à ceux présentés par M. Bolton-Corney qui déjà ont été réfutés en partie d'une manière judicieuse par M. Lecointre-Dupont (2).

Nous devons dire aussi que la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* a consacré un petit article à l'écrit de notre antiquaire anglais, et que l'opinion de M. Jules Quicherat est favorable à la contemporanéité de notre monument (3).

M. Bolton-Corney commence par s'appuyer de l'autorité du savant M. Daunou qui dit « Que l'opinion qu'on a conçue à » Bayeux de l'origine de cette Tapisserie est, comme la plupart » des traditions locales de cette espèce, *dénuée de tout fonde-* » *ment et incapable de supporter un examen sérieux.* » Mais nous avons déja démontré au commencement de cet écrit que ce n'est pas le véritable point de la question que l'on agite ainsi. Il s'agit seulement de savoir si le monument est contemporain ; nous soutenons l'affirmative, voilà la véritable question. Tout le reste n'est que des paroles oiseuses sur lesquelles on peut disserter éternellement, sans arriver à aucune conclusion utile, puisque les témoignages écrits manquent.

Vous dites rejeter la tradition, ce n'est pas nier l'antiquité de

---

(1) *Angleterre anc.*, par J. Strutt, trad. par Boulard, in-4°. p. 182.

(2) *Revue Anglo-Française*, t. Ier. de la 2e. série, p. 408.

(3) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tom. 2, p. 91.

la Tapisserie, fort heureusement, sans doute; mais encore une fois la tradition ne fait rien à la chose, c'est le monument qui porte en lui-même le caractère de son époque, les archéologues les plus éclairés qui l'ont examiné avec tout le soin qu'il réclame sont convaincus qu'il a dû être exécuté immédiatement après la conquête dans un moment où le souvenir de toutes les circonstances de ce grand événement, qui y sont fidèlement retracées, devait être présent à la mémoire des personnages qui en dirigeaient l'exécution.

Vous repondez en disant, *la propriété des costumes n'accuse pas toujours l'exécution contemporaine d'un monument. Elle peut avoir été le résultat du choix ou du penchant des artistes médiocres à copier les ouvrages de leurs prédécesseurs.* Nous disons nous, votre raisonnement ne peut se soutenir : il est de principe invariable que les artistes du moyen-âge, l'Italie exceptée, n'ont jamais exécuté les scènes qu'ils avaient à représenter qu'avec les costumes de leur propre temps; une autre manière de procéder eût été insolite et n'eût pas été comprise par les contemporains.

Une sorte de perfection dans la composition et une certaine intelligence dans les inscriptions, trahissent, dites-vous, la surveillance de quelque savant personnage dans la direction du travail. Mais croyez-vous que dans le cas où la reine Mathilde et ses femmes eussent brodé la toile qui devait transmettre à la postérité le plus grand événement de la vie de son mari, qui plaçait sur sa tête la couronne d'un grand peuple et signalait la valeur des Normands, on n'eût pas choisi l'homme le plus capable de diriger une semblable entreprise ?

Si l'exécution en est due à l'évêque Odon qui y figure d'une manière si capitale, croyez-vous qu'un homme aussi éclairé, aussi ami des arts qui envoyait des jeunes gens se perfectionner dans les écoles les plus fameuses des pays étrangers, qui était riche, puissant et qui avait rebâti sa cathédrale ne fût pas capable d'entreprendre un monument de ce genre ?

Que l'on consulte comme objet de comparaison sur l'état des arts à cette époque les sculptures qui décorent extérieurement et intérieurement l'église de l'Abbaye aux Dames à Caen, et l'on se convaincra de la possibilité d'exécution en voyant particulièrement

les chapitaux de l'apside de cette église bâtie par la reine Mathilde (1). Un de ces chapitaux singulièrement remarquable offre la figure de deux minotaures affrontés et aîlés portant sur la tête le casque à nasal tel qu'il se trouve sur la broderie de Bayeux. Peut-on invoquer une autorité plus concluante que celle d'un édifice bâti par la princesse même à qui la tradition de Bayeux attribue la confection du monument !

Vous constatez vous-même l'exactitude rigoureuse de la Tapisserie en faisant remarquer que Harold est appelé *Dux* antérieurement à la scène du couronnement, ensuite *Rex*; vous dites, Guillaume dont le couronnement ne fait point partie de cette peinture historique est qualifié *Dux*, jamais *Rex*, ce qui montre le désir d'éviter des anachronismes. Ceci prouve d'une manière évidente que le monument est contemporain, vous ne pouvez rien conclure de ce que le couronnement de Guillaume ne s'y trouve plus dans son état actuel ; nous avons déjà fait remarquer que la fin de la Tapisserie est dans le plus mauvais état, elle est détériorée par l'effet du temps; elle en porte des marques non équivoques ; elle n'est plus dans son état primitif. Le monument lorsqu'il était dans son intégrité devait continuer l'histoire jusqu'au couronnement du Conquérant; c'est sans doute une grande perte, mais qui est aujourd'hui irréparable.

Votre prétention d'établir que la Tapisserie a été exécutée après la réunion de la Normandie à la France ne peut avoir rien de sérieux ; elle n'est appuyée d'aucune raison concluante, ainsi c'est une allégation gratuite qui tombe d'elle-même.

Vous dites Guillaume fut un prince trop politique pour prendre le titre de *Conquérant*. Dans le *Domesday-Book*, il est constamment dit de lui : *postquàm venit in Angliam*. Nous concevons que ce point est délicat pour la susceptibilité nationale des Anglais, cependant il y a une réponse facile à produire. Les archives du département de la Manche, conservent un acte authentique original en faveur de l'abbaye du Mont St.-Michel, qui porte la signature de Guillaume et celle de son épouse. Nous avons fait un *fac simile* de ce précieux document. La signature du Conqué-

(1) Voyez les *Antiquités Anglo-Normandes*, de Ducarel, trad. de M. Léchaudé d'Anisy, p. 111.

rant figurée par une rude croix est précédée des mots : *signum victoriosissimi* Regis Guillelmi ✠ ; celle de la reine est précédée de ceux-ci : *signum nobilissime* Mathildis Regine ✠ (1).

Nous croyons que ceci est trop près du titre de Conquérant pour que désormais on puisse songer à renouveler cet argument. Mais pour qu'on ne vienne pas dire que ce titre de *victoriosissimus* pourrait avoir été pris avant la conquête, nous devons ajouter que la même feuille de parchemin contient un acte antérieur lorsqu'il n'était que duc de Normandie, qui porte la souscription suivante : *signum gloriosissimi Normannorum* Ducis Guillelmi ✠ (2).

M. Bolton-Corney reproduit l'argument déjà fourni précédemment que Guillaume de Poitiers appelle l'armée combinée *Normanni*, tandis que sur la Tapisserie elle est désignée sous le nom de *Franci ;* mais il oublie dans cette circonstance que son principal guide l'abbé De la Rue, a abandonné cette objection dans son second travail et qu'il a entièrement renoncé à s'en

---

(1) *Ego* Guillelmus *gratiâ Dei* Rex *Anglorum ac Princeps Normannorum per hoc signum sanctæ* Crucis *confirmo decretum meorum optimatum supra scriptorum ut molendinum comitis quodabbas Ranulfus me favente a Gualeranno redemit perpetuò sit juris sc̄i Michaelis ad victum suorum monachorum. Nec habeat potestatem quisquam meorum successorum seu ejusdem montis abbatum vel monachorum hoc ame meisque sancitum immutare qualibet occasione aut quantalibet numerositate precioruin.* *Signum Nobilissime Mathildis Regine.* ✠
Signum Victoriosissimi Regis Guillelmi. ✠

(2) *Ego Willelmus grā Dei tocius Normannie Comes, rogatus multis modis ab abbate Ranulfo monasterii beati archangeli Michaelis quod est in monte qui Tumba antiquitùs nuncupatur, concessi eidem loco molendinum in villa que Veim vocatur perpetuò possidendum, largienti michi eodem abbate sua spontanea voluntate ob memoriale sempiternum trigenta tres libras Cenomannensium. Et ut hec mea donatio inconvulsa in posterum successionibus maneat perpetuum subter manu propria signum vivifice crucis imprimere curavi. Signum gloriosissimi Normannorum* Ducis Guillelmi ✠. *Testes autem asfuerunt Johannes presul Abrincencis* ✠. *Hugo presul Luxoviensis* ✠. *Robertus Btram* ✠. *Richardus vicecomes* ✠. *Radulfus cubicularius* ✠. *Radulfus filius ejus et alii quam plurimi.*

prévaloir (1). M. J. Quicherat fait remarquer à cette occasion que, « dès le onzième siècle, cette dénomination s'appliquait à » tous les peuples habitant le territoire de la Gaule, par opposition » aux peuples de race étrangère (2) » Ainsi c'est encore un argument qui n'a aucune valeur.

Nous avons fait voir que l'incendie de la Cathédrale, en 1160, est imaginaire ; c'est néanmoins toujours sur ce texte que l'on argumente pour chercher à établir que la Tapisserie aurait dû être détruite ; mais nous avons déjà prouvé que des richesses tout aussi périssables avaient été sauvées lors du siége de 1106, et ce n'est pourtant pas les seuls objets ; car si nous consultons l'inventaire de 1476, nous trouvons non seulement le coffret oriental en ivoire qui renferme la chasuble de St.-Regnobert, mais encore quatre coffres de même matière qui existaient à cette époque (3). Ces faits démontrent bien évidemment que la majeure partie du mobilier de l'église fut sauvé, probablement par la générosité du roi Henri Ier., ce qui paraît même résulter

---

(1) Rech. sur la Tap. de Bay.', p. 29.

(2) Biblioth. de l'Ecole des chartes, t. 2, p. 91.

(3) *Item.* Un coffret de yuiere barre et borde a couplets derriere sur lesquels il se euure. Et a serreure p. deuant qui se clot a clef p. une barre d'argent donc le crampon chiet dedens la serrure. Le tout dargent dore et ouure de menuerie. En lung des bouts a deux anelets dargent un hault et lautre bas. Et en lautre bout en a ung en hault et celui de bas est chaest. Et dedens est le casuble monsr. sainct Regnobert.

Item. . . . . . .

Item. Quatre coffres de yuiere desquels deux sont quarres. Et les deux aultres sont plus longs que leys. Garnis p. dessus en millieu et aux cornières dargent dore. Et œuure pareillement comme en coffre du casuble sainct Regnobert. Et sont clos et serres sans clef et sans serreure. Dedens lesquels sont plusieurs joiaulx et reliques comme plus amplem. est declare end. inuentaire ancien donc dessus est faicte mention. Recours à icelui.

Et est a noter que p. la teneur dud. inuentaire ancien lors y auoit cinq tels coffres de yuiere. Mes de pnt. celui qui est designe pour le quart end. inuentaire na point este trouue. Et aussi led. inuentaire ancien dit que il demoura tout vuide. Fol. 74. vo.

de la mesure prise à l'égard du clergé qui fut épargné par la clémence du vainqueur (1).

Les prétendues observations paléographiques sur la forme des caractères des inscriptions de la Tapisserie comparés à ceux du sceau de Henri de Beaumont, évêque de Bayeux, qui siégea de 1165 à 1205, ne sont pas plus heureuses; tout cela est une illusion de M. Bolton-Corney.

Tous les antiquaires qui ont parlé de notre monument le regardent comme un *don;* M. Bolton soutient au contraire qu'il a dû être exécuté aux frais du Chapitre, mais cette prétention, comme on le pense bien, n'est appuyée d'aucune preuve justificative. Nous demanderons nous, aux personnes désintéressées dans la question, s'il est naturel de penser que le Chapitre eût fait exécuter un travail aussi long, aussi dispendieux? Un corps religieux ne pourrait se déterminer à faire les frais d'une pareille dépense que par un motif bien puissant, et nous ne pouvons trouver ce motif cent quarante ans après l'événement et lorsque la Normandie était rentrée sous la domination française et alors qu'elle n'avait plus d'existence politique.

Là se borneront nos observations pour repousser les prétentions étranges émises, seulement depuis quelques années, par des hommes qui connaissent peu ou même point du tout l'original de notre monument et dont les raisonnements, on vient de le voir, reposent sur des bases aussi fragiles. Nous n'insisterons pas davantage, nous nous contenterons, afin de ne laisser aucun doute dans l'esprit de nos lecteurs, de résumer l'ensemble des preuves qui démontrent que la Tapisserie est réellement un ouvrage de la seconde moitié du onzième siècle.

---

(1) . . . . . *clerum*
Jam diffidentem, supremaque fata videntem,
Ædibus è sacris flammæ vis expulit acris
Sorsque fait talis, non permisit furialis
Arma subire gregis nos indulgentia Regis.

182 vers. Serlonis, *De capta Baiocensum civitate.*

Le clergé désespérant de son salut, voyant sa dernière heure, est chassé des temples par les vives ardeurs de la flamme. Mais la clémence du Roi ne permit pas que nous passassions par les armes de ses troupes furieuses.

RÉSUMÉ. — CONCLUSION.

L'antiquité du travail de la Tapisserie n'est pas douteuse; elle porte en elle-même l'évidence de l'exactitude et de l'authenticité; elle fournit des circonstances de détail dont les historiens n'ont point conservé le souvenir:

Une chose qui frappe d'abord et avant tout, c'est que dans le grand nombre de bâtiments, de palais, de portiques, d'églises qui y sont représentés, il n'y a pas un seul exemple de l'architecture ogivale, ni même de la transition; tout, au contraire, y est à plein cintre, et rappelle parfaitement le style de l'architecture romane. Il n'en serait certainement pas ainsi si le monument eût été exécuté, dans le XIIe. siècle, sous l'impératrice Mathilde, quatre-vingts ou cent ans après la conquête (1).

Guillaume de Malmesbury nous apprend qu'Edouard, contre l'usage de sa nation, portait la barbe de moyenne longueur; les Saxons avaient les cheveux coupés et la barbe rase, ils la laissaient croître sur la lèvre supérieure (2). Ces circonstances sont fidèlement reproduites sur la Tapisserie.

Les effigies du sceau de ce prince et ses monnaies le représentent de la même manière; les caractères de son sceau sont semblables à ceux de la Tapisserie, ainsi voilà une coïncidence remarquable qui ne pourrait certainement pas exister si le monument n'était pas contemporain.

La Tapisserie est évidemment l'ouvrage d'un homme du temps; les caractères et le style des inscriptions le prouvent.

Après la campagne faite dans la Bretagne armorique, l'armée rentre en Normandie, une scène représente le duc Guillaume à l'entrée d'une ville, l'inscription porte : *Hic Willelm venit Bagias;* or ce nom de *Bagias* pour exprimer Bayeux, ne se rencontre nulle part ailleurs; seulement sur un plateau d'argent pré-

(1) Mathilde, fille de Henri Ier., roi d'Angleterre, mariée le 7 Janvier 1114, à Henri V, empereur d'Allemagne, veuve en 1125, se remaria au mois de Juin 1129, à Geoffroy Plantagenêt, comte d'Anjou, et mourut en 1167.

(2) *Erat discretæ prolixitatis barba.* Will. Malmesb.

sentant des bas-reliefs antiques d'un travail romain, retrouvé en 1729, dans le parc du château de Risley, comté de Derby, on lit ces mots, en lettres majuscules : EXSVPERIVS EPISCOPVS ECLESIAE BAGIENSI DEDIT (1). Est-il possible maintenant de se méprendre sur une expression qui doit nécessairement appartenir à une locution du dialecte du Bessin, puisque le plateau retrouvé en Angleterre, paraît provenir de l'église de Bayeux à laquelle saint Exupère, son premier évêque l'avait donné.

Dans cette circonstance le *g* est employé pour l'*i*; *Bagias* équivaut à *Baïas*, et l'on trouve sur plusieurs monuments pour désigner cette ville, *Baïa* ou *Baïæ*, *Baïarum*, c'est une espèce de syncope ou d'abréviation de *Baiocas* (2).

Avant la révolution de 1789, la Tapisserie était exposée dans la nef de la cathédrale de Bayeux, en commençant vers l'aîle gauche, faisant retour au jubé et se terminant du côté droit vers les marches qu'il faut descendre pour y entrer. Cette exposition était périodique; elle avait lieu chaque année depuis la Saint-Jean jusqu'à la dédicace que l'on célèbre dans cette église, suivant un ancien usage, le dimanche le plus proche du 14 juillet. C'est évidemment une commémoration de l'exposition primitive qui avait eu lieu en présence de Guillaume, de Mathilde, de ses fils Guillaume et Robert et de toute sa cour, en l'année 1077, lorsque la cathédrale fut consacrée (3).

---

(1) L'inscription telle qu'elle est figurée dans la dissertation du docteur William Stukeley, lue à la Société des Antiquaires de Londres, en Avril 1736, porte *Bogiensi*, au lieu de *Bagiensi*, mais c'est une erreur évidente qui provient de l'infidélité du dessin qui fut envoyé à l'auteur qui ne vit jamais l'original.

Nous nous proposons de faire connaître plus tard le dessin de ce curieux monument dont nous devons une copie aux soins obligeants de notre digne confrère M. le vicomte Fritz de Cussy.

(2) V. H. Delauney, *Origine de la Tapisserie de Bay.*, p. 17 et 75.

(3) Dans une charte du duc Robert Courtcheuse, comte du Mans, par laquelle il donne à l'église Sainte-Marie de Bayeux, les fiefs situés tant à Bayeux qu'à Rouen et dans les autres parties de la Normandie, que *Ebremarus* tenait de son père le jour où il prit l'habit religieux, on lit cette note qui se trouve à la fin de la charte :

Anno igitur ab incarnatione Dni M°.LXXX°.IX°. *indict.* XIII *principatus Roberti Comitis anno secundo*, dedicationis ejusdem ecclesie

Dix ans s'étaient écoulés depuis la conquête, et cette période de temps est suffisante pour avoir permis l'exécution d'une broderie de ce genre.

Quel autre bâtiment que la nef d'une cathédrale, nous le demandons, eût pu servir à développer une pareille tenture? Le monument a donc été fait pour la cathédrale de Bayeux, puisqu'il pouvait s'y déployer même lorsque la toile était plus complète qu'elle n'est aujourd'hui. Cette nef à cent quarante pieds de long sur trente-huit de large. Nul autre édifice, même dans les plus vastes palais du moyen-âge, n'aurait pu offrir un pareil emplacement.

Qui pouvait avoir le droit de faire exposer un monument profane dans une église, si ce n'est l'homme qui en était le chef suprême, dont la gloire se trouvait rehaussée par la part active qu'il avait prise à la conquête. Odon était dans ces conditions; on le voit d'abord assistant au conseil du duc lorsqu'il ordonne la construction des navires, ensuite il bénit les mêts dans le repas qui a lieu après l'arrivée à Hastings. il figure au conseil qui a lieu avant la bataille, enfin il rallie l'armée dans un moment de désordre qui a lieu pendant l'action et qui faillit être si fatal à la fortune de Guillaume : HIC. ODO EPS : BACVLV TENENS : CONFORTAT PVEROS. C'est en quelque sorte une apologie des services qu'il avait rendus à son frère.

La couronne d'Edouard et celle de Guillaume, comme roi d'Angleterre, sont fermées sur leurs sceaux et sur les monnaies, tandis que sur la Tapisserie celle du premier est un simple cercle orné de fleurons à pétales, imitant de grossières fleurs de lis. Il en est de même de la couronne que porte Harold lorsqu'il est assis sur son trône. Cette circonstance nous paraît une preuve démonstrative que la Tapisserie n'a point été exécutée en Angleterre, mais bien en Normandie.

Les étendards de la Tapisserie ressemblent à celui que Guillaume

cette preuve n'est point convaincante. la tapisserie a été évidemment exécutée en angleterre jamais en normandie on n'eut désigné la fille de guillaume fiancée à harold sous le nom d'elfghyva. voir ci dessus p. 14-15 [illegible], dit un ancien chroniqueur, Sermone saxonico aelfghyva

---

anno XII°. *ordinationis Odonis ejusdem ecclesie episcopi anno* XL. VIII *kal. Maii dum esset Robertus Comes apud Vernonem quoddam castrum Normannie, iturus in expeditionem in Franciam : hic que scripta sunt coram primatibus suis predicte ecclesie in perpetuum possidenda contradidit contradita. Per hanc cartam sigilli sui assertione firmatam posteritati mandavit.* Ex cart. eccles. Baioc.

porte sur le revers de son grand-sceau, où il figure comme duc de Normandie. L'étendard que le pape lui avait envoyé, orné d'une croix, se trouve d'abord au haut du mât du vaisseau amiral, ensuite on le voit devant Guillaume à la bataille d'Hastings ou de Sanlac, il est porté par un chevalier au-dessus duquel est un nom propre écrit dans la bordure, mais il y a une lacune dans la toile qui ne présente plus que les lettres E....TIVS (*Eustatius*); c'est probablement le nom d'Eustache de Boulogne.

La comète qui parut en 1066, représentée dans la Tapisserie, ne dura que cinq jours : on commença à la voir le VII des kalendes de Mai, et c'est encore une circonstance frappante qui démontre que le monument a dû être exécuté à une époque très-rapprochée, puisque ce phénomène céleste n'a point été omis.

Ainsi donc les costumes, les armes, les caractères des inscriptions, le style de l'architecture, la vérité des détails, les usages, l'exactitude de l'histoire prouvent un monument de la seconde moitié du onzième siècle, qui aura été donné à la cathédrale de Bayeux par son évêque Odon de Conteville, frère utérin de Guillaume-le-Conquérant, soit qu'il l'eût reçu de la libéralité de la reine Mathilde, sa belle-sœur, soit qu'il l'eût fait exécuter lui-même, ce qui paraîtrait plus probable. Maintenant nous croyons avoir envisagé la question sous son véritable point de vue et nous laisserons le lecteur juge des raisons qui ont été administrées contre l'âge d'un monument si digne de fixer l'attention du public éclairé.

Bayeux.—Imprimerie de C. GROULT. [1841.]

NK
3049
B3L34

Lambert, Edouard
Refutation des objections faites contre l'antiquité de la Tapisserie de Bayeux

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY